

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 775**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Production imprimée

Nouvel intitulé : Réalisation de produits imprimés et plurimédia ; Option B, Productions imprimées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n°12	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel Production Imprimée est un professionnel hautement qualifié conduisant des machines à imprimer d'exploitation complexe, composées de différents modules pouvant intégrer d'autres fonctions notamment de finition. Il exerce son activité de façon autonome au sein d'une équipe, sous la responsabilité d'un agent de maîtrise et dans le respect des procédures.

Il est capable de s'adapter à l'évolution des procédés et des techniques.

Le champ technologique dans lequel il intervient recouvre l'ensemble des procédés d'impression (offset, héliogravure, flexographie, sérigraphie...). Il prend en compte l'émergence des nouvelles technologies d'impression numériques et le développement des solutions de finition en ligne.

Ce professionnel est amené à intervenir sur des systèmes de production conduits à distance, à gérer des flux de données informatiques. Il doit posséder une bonne connaissance de la chaîne graphique.

Il est capable de:

- Préparer et régler un système d'impression complexe.
- Préparer, régler et conduire des matériels de finition en vue du façonnage de base d'un produit imprimé.
- Conduire un système d'impression complexe.
- Réception et finalisation de la forme imprimante.
- Contrôle qualité du produit.
- Maintenance approvisionnement.
- Organisation et gestion de la production.
- Animation et communication.
- Hygiène sécurité environnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.Toute entreprise du secteur des industries de la communication graphique. Toute entreprise comprenant des ateliers d'impression et de façonnage.

Activité de production, soit en journée , soit de nuit , (rotation d'équipe).

.Conducteur de machines à imprimer d'exploitation complexe, ou d'ensemble complexe d'impression finition.

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1301 : Conduite de machines d'impression

E1302 : Conduite de machines de façonnage routage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Analyse d'un processus de fabrication
- Étude d'une situation de production
- Intégration des contraintes du milieu professionnel
- Préparation d'une production
- Réglage pour l'obtention du bon à rouler
- Conduite d'une production imprimée
- Conduite d'une production en finition avec obtention du bon à façonner
- Économe-gestion
- Prévention-santé-environnement
- Langue vivante étrangère
- Français

- Histoire-géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques
- Sciences physiques
- Arts appliqués et cultures artistiques
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat d'apprentissage	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Après un parcours de formation continue	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
En contrat de professionnalisation	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par candidature individuelle	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Articles D.337-51 à D337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16/05/2003

Arrêté du 12 mars 2014 portant abrogation de la spécialité Production imprimée de baccalauréat professionnel - Dernière session d'examen : 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.legifrance.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Bac pro Industries graphiques option Impression

Certification suivante : Réalisation de produits imprimés et plurimédia ; Option B, Productions imprimées